



Service instructeur : Direction des Finances
Rapporteur : François FONTAINE / Denis LENORMAND

Délibération du conseil municipal – DEL2021/01 Séance du 25 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD - Audrey PERDEREAU - Frédéric DUNET - Anouk PAOLOZZI-DABO Denis LENORMAND - Ghislaine HERVOCHE - Xavier FOURNIER - Catherine LACROIX - Laurent CHASSAING – Rose-Anne MOREAU - Joseph GAULTIER - Jacques GUIHÉNEUF - François FONTAINE Yannick DANIO - Isabelle MELLOUET - Joëlle URVOIS - Gwénaëlle MORVAN - Gwendoline MORAND-GABARD - Anthony PEDRON - Caroline LEBEAU - Florence PENOT-MARTINEAU - Stéphane SIMON Audrey DUBOIS - Guillaume GENRE - Nicolas RENAUD - Mercédès FORGE - Jean-Noël DESBOIS François PAGEAU - Gaëlle ESTAY - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES Catherine BAILHACHE.

Secrétaire de Séance : Xavier FOURNIER

Objet : Budget Principal - Débat d'orientations budgétaires 2021

Monsieur le Maire rappelle que les alinéas 2 et 3 de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 stipule que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article, comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et sa publication sont fixés par décret. ».

Le rapport, joint à la présente délibération, est présenté par Monsieur le Maire. Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires dans une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal.



Par ce vote, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

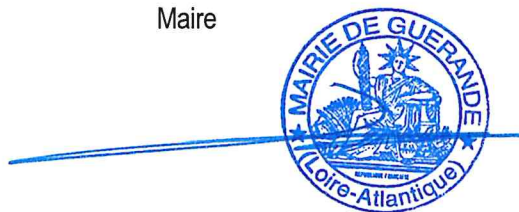
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3,

VU les observations de la Commission Finances et Ressources Humaines en date du 15 janvier 2021,

Le conseil municipal PREND ACTE à l'unanimité du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021 pour le Budget Principal de la Ville de Guérande.

Nicolas CRIAUD

Maire

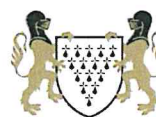


BUDGET PRIMITIF 2021

Débat d'Orientation Budgétaire

15/01/2021

www.ville-guerande.fr



Ville de
Guérande

1

Le D.O.B ?

- Instauré par la loi du 06/02/1992 et amendé par la loi NOTRe du 07/08/2015
- Débat au sein du Conseil Municipal sur la base d'un rapport présentant :
 - Les orientations budgétaires
 - Les engagements pluriannuels
 - La structure et la gestion de la dette
 - La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité
- Depuis 2016 : une synthèse de ce rapport doit être annexée au budget primitif et au compte administratif

Propos liminaires

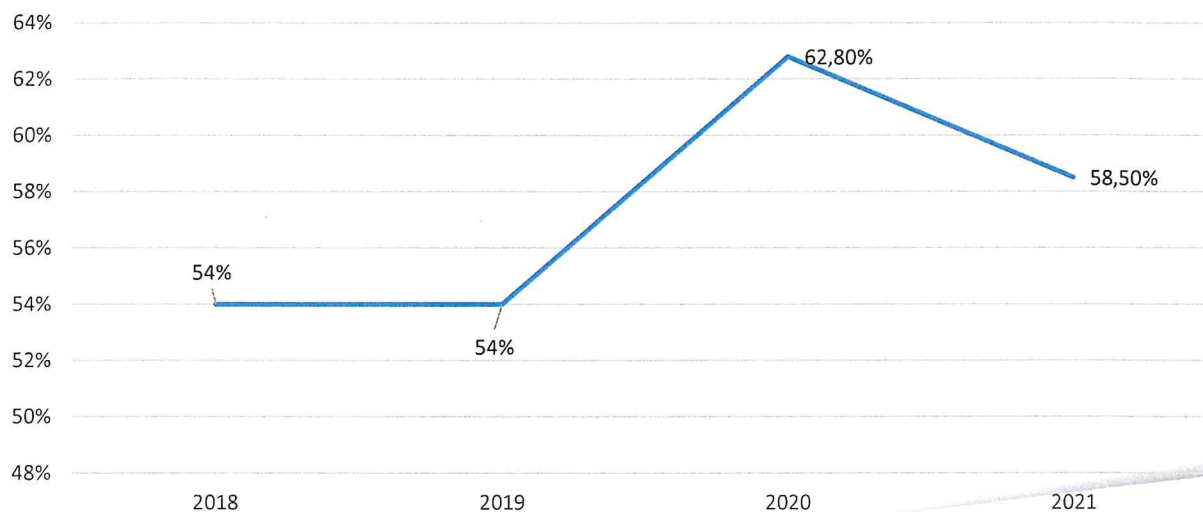
- Des hypothèses arrêtées fin octobre,
- Un contexte sanitaire évolutif aux conséquences financières changeantes,
- Une possible actualisation au BP 2021 et au BS prévu mi-juin 2021

L'environnement national

- Contexte du Projet de loi de finances 2021 avec 3 grands indicateurs
- Une loi de finances pour 2021 marquée par la crise sanitaire

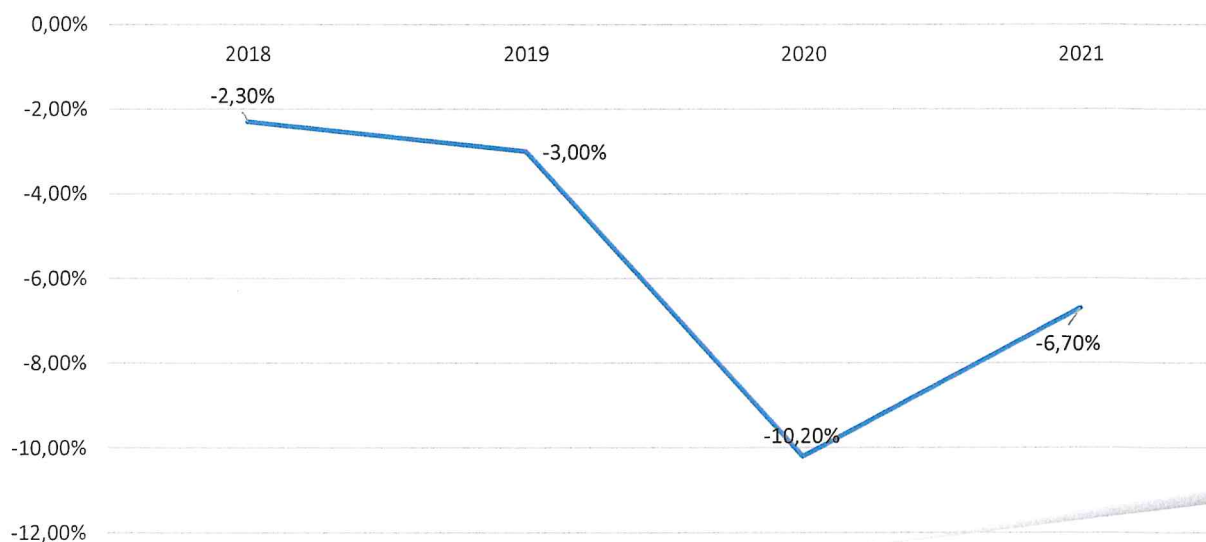
Contexte du Projet de loi de finances 2021 avec 3 grands indicateurs

Evolution du taux de dépenses publiques (Part des dépenses publiques en % du PIB)



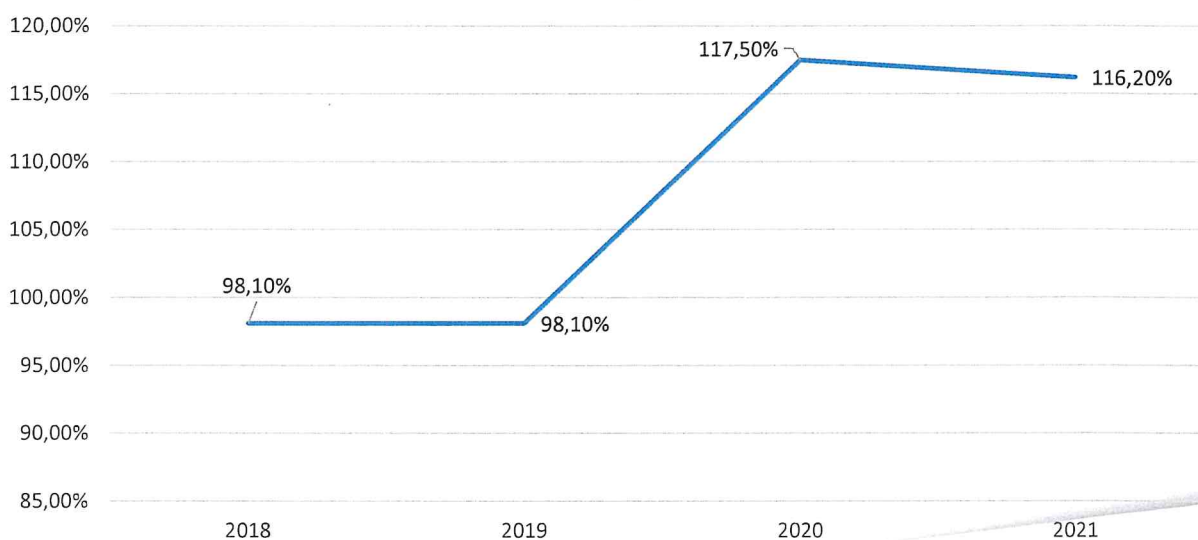
Contexte du Projet de loi de finances 2021 avec 3 grands indicateurs

Evolution du déficit public (Solde négatif annuel du budgets des administrations publiques)



Contexte du Projet de loi de finances 2021 avec 3 grands indicateurs

Evolution de la dette publique (Part de la dette des administrations françaises en % du PIB)



Une loi de finances pour 2021 marquée par la crise sanitaire

La loi de finances pour 2021 est fondée sur une prévision de **déficit public** de 11,3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2020 et de **8,5 % en 2021**. Le ratio de **dette publique serait de 116,2 % du PIB en 2021**, après avoir atteint 117,5 % du PIB en 2020. La prévision de croissance retenue par le Gouvernement est de -10 % en 2020 et +6 % en 2021.

Le Gouvernement, à travers cette loi de finances, annonce un budget de relance pour répondre à la crise liée à l'épidémie de Covid-19. Ce budget vise à :

- renforcer la compétitivité des entreprises, notamment en baissant la fiscalité sur la production et en soutenant l'investissement des entreprises ;
- soutenir l'emploi, par la création d'un dispositif d'activité partielle de longue durée et le développement de la formation ;
- garantir la cohésion sociale et des territoires, en accompagnant les plus précaires et en déployant la relance dans les territoires ;
- choisir une croissance verte, en améliorant le pouvoir d'achat des Français, en accompagnant la transition écologique des filières ainsi qu'en favorisant les moyens de transports les moins polluants et la préservation de l'environnement.

Les principales données de la Loi de Finances 2021

Un volet fiscal très important : Poursuite de la refonte de la Taxe d'Habitation

- 80 % des contribuables sont exonérés intégralement de taxe d'habitation. 20% restants s'acquittent de 70% de leur cotisation.
- Communes et EPCI ne votent plus de taux de TH
- les communes bénéficient du transfert à leur profit du taux de la taxe sur le foncier bâti des départements. Les communes peuvent faire varier leur taux de foncier bâti mais pas les exonérations.
- L'affectation du foncier bâti n'étant pas obligatoirement égale à la perte de la taxe d'habitation, un coefficient correcteur est mis en place pour permettre une compensation à l'euro près (sur la base d'un produit TH de référence calculé au taux d'imposition 2017)
- Mise en œuvre de la réforme des impôts de production des entreprises



9 Ville de Guérande

Les orientations budgétaires 2021



Ville de
Guérande

ADAPTATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
- Programme petites villes de demain

Contrat Relance et Transition Ecologique (CRTE) 2020/2026

Périmètre du contrat – Cap Atlantique / Contenu du CRTE arrêté avant le 30 juin 2021 par Cap et chaque commune selon le projet de territoire – Grandes orientations, plan actions et protocole financier annuel / Contrat pour aider le plan de relance et accompagner sur le mandat les projets transition écologique et la cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques : Culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture, ...) / Pour rapprocher les dispositifs de l'Etat et des autres partenaires selon les enjeux et spécificités du territoire.

(JUIN 2021)



Plan de relance – 2021/2022

100 milliards d'euros pour redresser l'économie et transformer l'économie et créer de nouveaux emplois. Il repose sur trois piliers :

- l'écologie,
- la compétitivité et
- la cohésion territoriale

Réalisations des projets impératives avant fin 2022

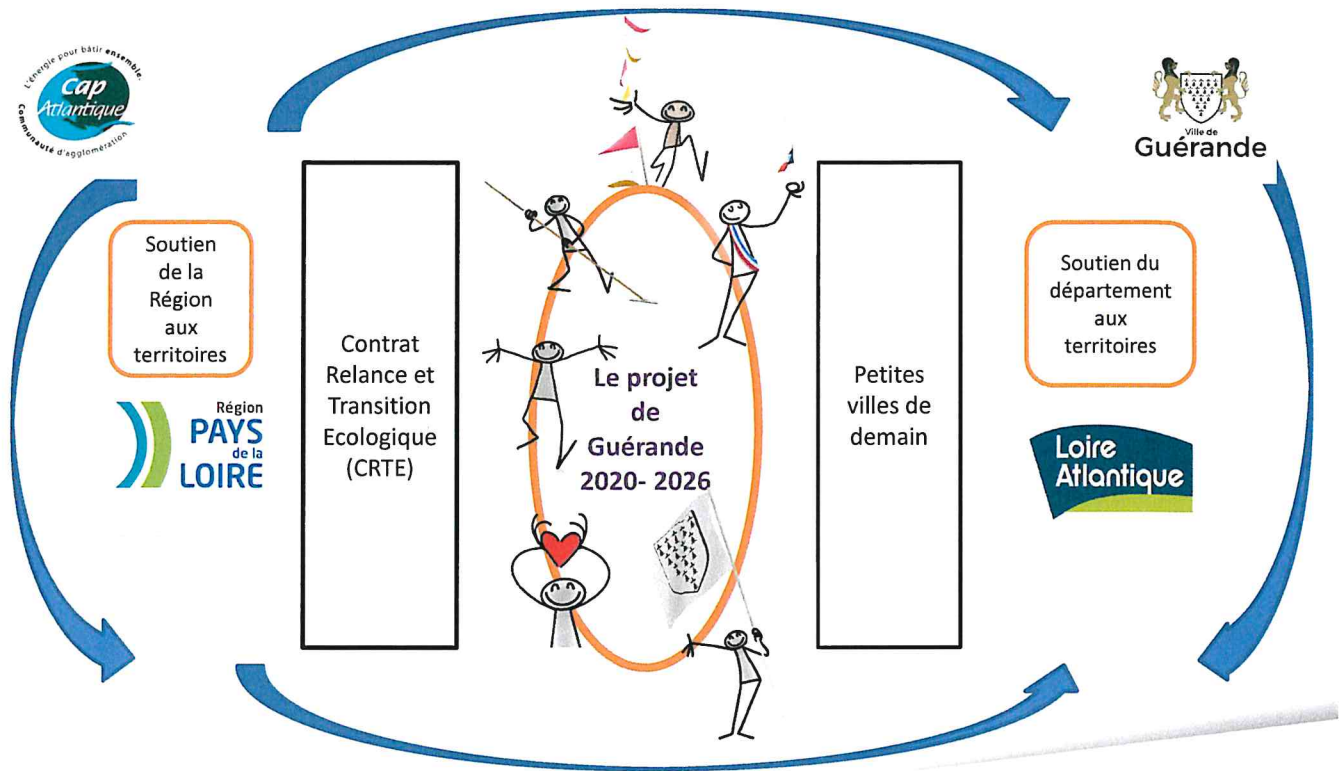


Petites villes de demain – 2021/2026

Définition d'un projet par Guérande pour 6 ans
A produire 10 mois suivants l'adhésion (avril - février 2022)
Un projet autour des 3 piliers de la relance
Soutien à l'ingénierie des communes lauréates
Un chargé de projet pour Herbignac et Guérande
Un réseau d'acteurs
Des financements prioritaires

(FEVRIER 2022)





Stratégie financière du municipale

□ Notre ligne de conduite

- Intégrer les programmes du contrat de relance et des Petites villes de demain
- Maîtriser les charges de fonctionnement pour réaliser les objectifs d'investissement
- Construire un Plan Pluriannuel d'investissement (2022-2026)
- Piloter les investissements en Autorisation de Programme / Crédits de Paiement.
- Maintenir un ratio de solvabilité (dette/épargne brute) inférieur à 10 ans avec un objectif de ratio cible de 8 ans en en fin de municipale

La ligne directrice pour la construction du budget 2021

- ❑ La nécessité de préserver une situation financière saine tout en conduisant des projets ambitieux et structurants pour notre territoire.
- ❑ La nécessaire prudence imposée par le contexte actuel.
- ❑ Le devoir de soutenir les guérandais-es, les associations et les entreprises qui traversent une période difficile.
- ❑ La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement par un effort collectif.
- ❑ L'intégration des ressources prévisionnelles de fonctionnement.

Maîtriser nos dépenses de fonctionnement par un effort collectif

❑ Les charges à caractère général

- ❑ Stabilisation des dépenses courantes

❑ Les charges de personnel

- ❑ Des charges évaluées sur la base des hypothèses suivantes :
 - ❑ Prise en compte des avancements de carrières et du GVT
 - ❑ Impact nouveau dispositif réglementaire (indemnité de précarité au 01/01/2021)
 - ❑ Impact changement du contrat statutaire
 - ❑ Impact sur une année pleine des recrutements effectués en 2020
 - ❑ Impact des nouveaux recrutements validés pour 2021
- ❑ Au regard de ces données, les charges de personnel s'établiraient à 11 706 k€ en 2021, soit une évolution de +3% par rapport aux crédits inscrits au Budget 2020

❑ Les autres charges courantes

- ❑ Evolution de +4,11% de ces dépenses liées à 3 facteurs :
 - ❑ Une augmentation de 49 k€ de la contribution versée au syndicat de La Madeleine (580 k€).
 - ❑ Une augmentation de 117 k€ des subventions versées aux OGEC, liée à l'instauration de la scolarité obligatoire dès 3 ans (558,7 k€).
 - ❑ Le lancement du dispositif « Aide au permis de conduire des 17/25 ans » (12,5 k€).

Intégrer nos ressources prévisionnelles de fonctionnement

❑ Les Dotations et subventions

- ❑ Ces ressources sont évaluées à 3 459 k€ pour 2021, soit une baisse de 2,51% par rapport à 2020 avec :
 - ✓ Une Dotation Forfaitaire à 1 720 k€
 - ✓ Une Dotation Nationale de Péréquation à 400 k€
 - ✓ Des compensations fiscales à 469 k€
 - ✓ Autres dotations (Région, Département, CAF) : 864 k€

❑ Les produits des services et autres produits courants (Locations de salles, loyers, redevances culturelles, travaux effectués par les services techniques...)

- ❑ Ces ressources sont évaluées à 1 893 k€ (2 001 k€ au BP 2020)

❑ Les produits fiscaux

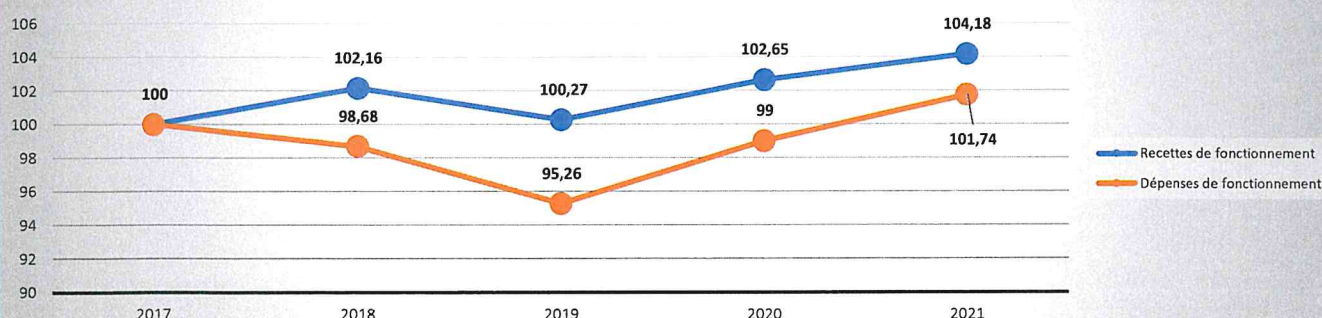
- ❑ Le produit des contributions directes prend en compte la refonte fiscale liée à la suppression de la Taxe d'Habitation. Le budget 2021 est construit sur une hypothèse de croissance de l'ordre de 4,73% des contributions directes
- ❑ Une attribution de compensation qui tient compte des transferts de compétences
 - ✓ Impact mutualisation de l'activité commande publique
- ❑ Les autres produits sont établis sur la base du niveau de réalisation de 2019 pour la taxe de séjour et 2020 pour les droits de mutation.
 - ✓ Taxe de séjour : 160 k€
 - ✓ Droits de mutation : 1 015 k€



Les prévisions budgétaires – Section de Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (K€)	2017*	2018*	2019*	2020*	2021
Produits fiscaux et taxes	14 422	15 015	14 484	14 817	15 332
Dotations et subventions	3 749	3 644	3 551	3 548	3 459
Atténuation de charges	690	737	702	705	711
Produits des services	920	919	1 191	1 325	1 315
Autres produits	754	663	653	676	577
Total Recettes réelles de fonctionnement	20 534	20 978	20 581	21 071	21 394
Charges de fonctionnement courant	3 747	3 303	3 362	3 798	3 823
Charges de personnel	11 070	11 241	11 257	11 363	11 706
Subventions et participations	3 368	3 264	2 737	2 867	2 985
Charges financières	680	945	656	594	620
Autres charges	372	230	323	398	408
Total Dépenses réelles de fonctionnement	19 237	18 982	18 335	19 020	19 542

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement
Base 100 = 2017



La politique d'investissement

- Une politique d'investissement orientée autour de 3 axes :
 - Poursuivre la réalisation des grands projets d'investissements structurants
 - Programme pluriannuel de restauration des édifices patrimoniaux
 - Etudes de maîtrise d'œuvre de l'école Maison Neuve
 - Réhabilitation du complexe sportif Jean Ménager
 - Mettre l'accent sur l'entretien et le renouvellement du patrimoine communal
 - Poursuite du programme de réhabilitation des voiries communales
 - Programme de rénovation des bâtiments communaux
 - Constitution de nouvelles réserves foncières
- Investir pour permettre aux services municipaux d'offrir au quotidien un service de qualité aux guérandais



19

Ville de
Guérande

La programmation des investissements 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2021
GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT <i>(voir détail ci-après)</i>	4 029 000 €
TRAVAUX AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS <i>(voir détail ci-après)</i>	940 000 €
TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION DU PATRIMOINE BATI COMMUNAL <i>(voir détail ci-après)</i>	860 000 €
AUTRES INVESTISSEMENTS <i>(Attribution de compensation, Syndicat de la Madeleine, Travaux en régie)</i>	225 000 €
RENOUVELLEMENT DU PARC AUTO ET MATERIEL TECHNIQUE	250 000 €
RESERVES FONCIERES <i>(Achats terrains aménagements de voirie)</i>	29 800 €
EQUIPEMENTS DES SERVICES <i>(Equipements salle du Conseil : 130 000)</i>	331 000 €
SUBVENTIONS COMMUNALES <i>(Aide à l'accession à la propriété, Rénovation des vitrines commerciales...)</i>	105 000 €
TOTAL	6 769 800€



20

Ville de
Guérande

Les grands projets d'investissement 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2021
REHABILITATION COMPLEXE JEAN MENAGER	350 000 €
PROGRAMME PLURI-ANNUEL RESTAURATION EDIFICES PATRIMONIAUX	1 759 000 €
CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE MAISON NEUVE	400 000 €
AMENAGEMENT RUE DU BER A SAILLE	600 000 €
ETANCHEITE ATHANOR	250 000 €
AMENAGEMENT LOCAL PLACE SAINT JEAN	80 000 €
AMENAGEMENT JARDINS PARTAGES PRE FERTILE	110 000 €
EXTENSION CIMETIERE PAYSAGER	50 000 €

21



Les travaux d'aménagement des espaces publics 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2021
PAVC	400 000 €
ECLAIRAGE PUBLIC (PPP)	160 000 €
AMENAGEMENTS DE SECURITE	100 000 €
AIRES DE JEUX EXTERIEURS ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS	70 000 €
CREATION LIAISONS DOUCES ET ACCESSIBILITE PAV	50 000 €
REMPLACEMENT / EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	50 000 €
REMPLACEMENT POTEAUX INCENDIE	30 000 €
RESEAU EAUX PLUVIALES	30 000 €
MOBILIER URBAIN	30 000 €
SIGNALISATION VERTICALE	20 000 €

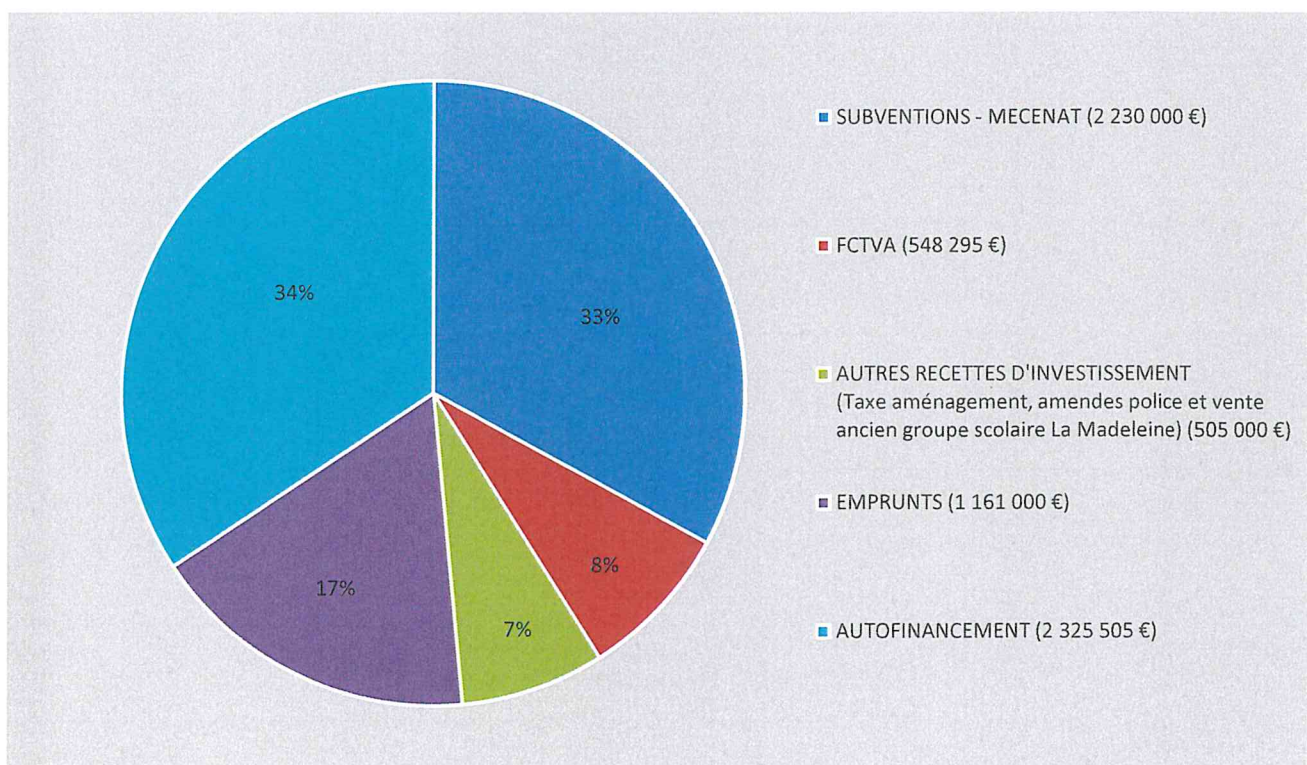
22



Les travaux d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2021
GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT (GER) BATIMENT	400 000 €
PARTICIPATION VILLE INVESTISSEMENT SIVOM	150 000 €
PROVISION POUR TRAVAUX D'URGENCE	100 000 €
TRAVAUX ACCESSIBILITE Ad'AP	100 000 €
ETUDES ET DIAGNOSTICS	100 000 €
P3 - CONTRAT MAINTENANCE CHAUFFAGE	10 000 €

Projet de financement des investissements 2021 6 769 800 €



Les équilibres financiers

Les conséquences sur les équilibres financiers

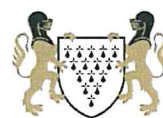
Montant exprimé en K€	2019	2020	2021
Epargne Brute	4 140	3 237	2 398
Epargne Nette	1 997	1 006	346

Endettement au bilan fin exercice	20 464 038	18 386 971	17 494 890
Dette/Epargne brute	4,9	5,7	7,3
Endettement au bilan + hors bilan fin exercice	24 793 038	22 585 971	21 565 068
Dette Bilan + Hors Bilan/Epargne brute	6,0	7,0	9,0

Rappel Données DOB 2020

Endettement au bilan fin exercice	21 532 088	20 593 549	24 572 969
Dette/Epargne brute	7,5	7,6	8,9
Endettement au bilan + hors bilan fin exercice	25 860 690	24 792 939	28 643 147
Dette Bilan + Hors Bilan/Epargne brute	9,0	9,2	10,3

La dette



Evolution de la dette

□ Evolution de l'encours de dette

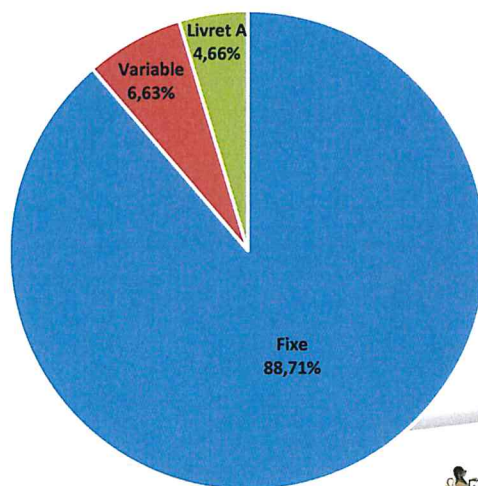
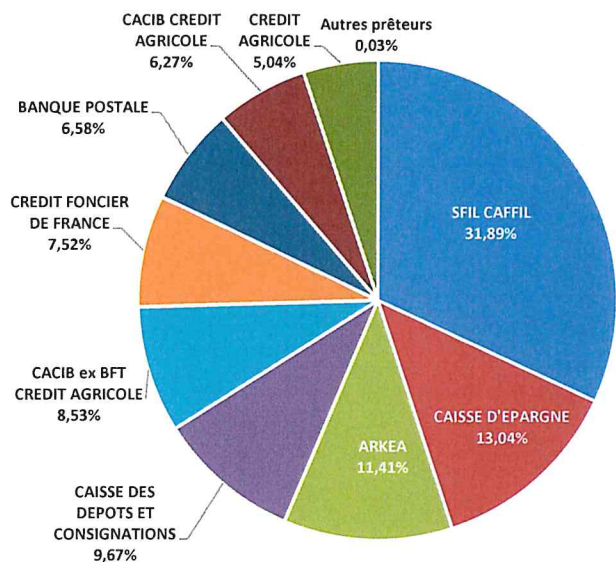
Dette avec simulation nouveaux emprunts	2020	2021
Dette au bilan au 31 décembre (k€)	18 387 k€	17 495 k€
- Dont Dette sur emprunt (1641 et 16441)	16 308 k€	15 569 k€
- Dont Dette PPP Eclairage Public	2 079 k€	1 926 k€
Dette hors bilan (k€)	4 199 k€	4 070 k€
- Dont Dette Bail Gendarmerie SNI	4 199 k€	4 070 k€

□ Evolution de l'annuité de la dette

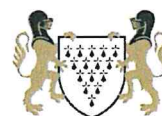
	2020	2021*
Intérêts de la dette (k€)	587 k€	528 k€
- Dont intérêts sur emprunts existants	446 k€	386 k€
- Dont intérêts sur emprunts nouveaux	0 k€	5 k€
- Dont intérêts sur dette PPP Eclairage Public	67 k€	64 k€
- Dont intérêts sur Dette Gendarmerie (écritures de régularisation sur 2018)	73 k€	73 k€
Capital de la dette (k€)	2 231 k€	2 053 k€
- Dont capital sur emprunts existants	1 957 k€	1 722 k€
- Dont capital sur emprunts nouveaux	0 k€	17 k€
- Dont capital sur dette PPP Eclairage Public	144 k€	184 k€
- Dont capital sur Dette Gendarmerie (écritures de régularisation sur 2018)	130 k€	130 k€
Total de l'annuité (k€)	2 818 k€	2 581 k€

Structure de la dette au 31 décembre 2020

Capital Restant Dû	Remboursement en capital	Intérêts de la dette
18 387 k€	2 231 k€	587 k€



Autres éléments d'orientation



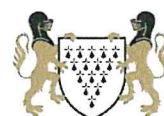
Les relations financières avec CAP Atlantique

Evolution de l'Attribution de Compensation de Guérande à l'horizon 2021

Evolution de l'Attribution de Compensation de Guérande		2020	2021
Produit TP de référence		3 880 536 €	3 880 536 €
Charges nettes transférées dernière révision : 2009		79 210 €	79 210 €
TRANSFERTS DE COMPETENCES ET MUTUALISATIONS	Mutualisation Informatique	353 506 €	360 576 €
	Archives	11 380 €	11 608 €
	Enseignement musical	450 695 €	450 695 €
	Eaux pluviales - Fonctionnement	80 213 €	80 213 €
	Eaux pluviales - Investissement	79 467 €	105 603 €
	Tourisme - Fonctionnement	267 167 €	267 167 €
	Tourisme - Investissement	27 623 €	27 623 €
	Développement Economique - Fonctionnement	79 882 €	79 882 €
	Développement Economique - Investissement	79 221 €	79 221 €
	GEMAPI	4 486 €	24 486 €
	SDIS	495 263 €	502 600 €
	Mutualisation Commande Publique	47 956 €	48 915 €
Total à déduire		2 056 069 €	2 117 799 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION		1 824 467 €	1 762 737 €



Les effectifs



Les orientations

- Organisation et accompagnement de l'organisation services
- Consolider les compétences individuelles et collectives
- Amélioration continue de la qualité de vie au travail
- Évolution globale de la masse salariale limitée

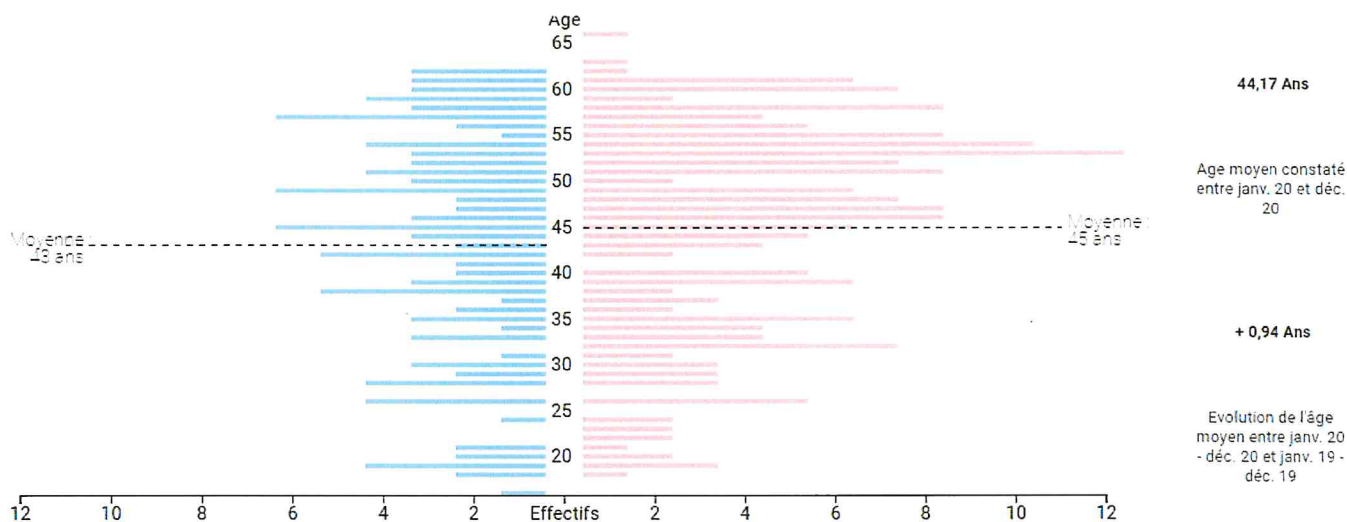
Evolution des dépenses de personnel

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2020	2021
	11 020 k€	10 891 K€	11 020 k€	11 363 K€	11 706 K€
Evolution		- 1,17%	1,18%	3,11%	3,00%

Evolution des effectifs permanents

	Situation au 31/12/2018		Situation au 31/12/2019	
	Effectif	ETP	Effectif	ETP
Titulaires	216	205,30	225	220,7
Non titulaires	9	6,40	9	5,4
TOTAL	225	211,7	234	226,10

Age



Répartition du personnel permanent et temporaire par catégorie et sexe

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	6	8	14
Catégorie B	15	18	34
Catégorie C	80	111	191

